

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chervoz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHIEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005695

Rapport n° 6 - Actualisation du PPIF 2021-2025 - partie Investissement et Décision modificative
n°1 de 2021

Actualisation du PPIF 2021-2025 - partie Investissement Décision modificative n°1 de 2021

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Résumé :

Le projet de décision modificative n°1 qui est soumis au Conseil Communautaire permet, comme chaque année, d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires, suite aux informations nouvelles intervenues depuis le vote du Budget Primitif, soit le 8 avril dernier.

Ce projet de DM1 prend en compte en particulier les ajustements de crédits d'investissement liés à l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie Investissement.

Cette actualisation du PPIF qui intègre une déclinaison affinée des projets en fonction de leur calendrier opérationnel, correspond à une programmation qui atteint au total 292,8 M€ sur la période 2021-2025, attestant du caractère ambitieux de la politique d'investissement conduite par Grand Besançon Métropole sur le présent mandat.

Partie 1 - Révision du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) partie Investissement 2021-2025

La stratégie financière et budgétaire de Grand Besançon Métropole s'appuie sur une prospective et un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF).

Cette prospective lui permet de fixer le cap et les objectifs à atteindre de manière pluriannuelle, de veiller au respect des seuils de gestion prudentiels (en termes d'épargne et d'endettement notamment) tout en gardant la réactivité nécessaire pour faire face aux imprévus et aux incertitudes.

Cette prospective, et le PPIF qui en découle, s'appuie sur 3 axes majeurs :

- ✓ **La mise en œuvre d'un projet de territoire ambitieux**, Action Grand Besançon, structuré lui-même autour de 4 grandes orientations: les alliances, la cohésion, les transitions et l'effervescence ;
- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers (une épargne de gestion de l'ordre de 17 M€ sur le long terme et une épargne nette dont le seuil minimal est de l'ordre de 11 M€ pour le financement des investissements récurrents), qui sont actualisés et vérifiés chaque année en rétrospective et prospective.

Le respect de ces indicateurs implique une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement dans la durée.

- ✓ **La volonté d'un investissement dynamique, ambitieux** portant des opérations structurantes pour l'aménagement de notre territoire, pour son dynamisme et son attractivité, et en soutien à la création d'emplois.

Cette volonté d'un investissement dynamique se concrétise à travers le PPIF, avec une capacité de programmation évaluée comme suit **pour le budget principal** :

- **une base annuelle d'investissement de 29 M€ ;**
- **un schéma d'utilisation maximale des excédents antérieurs** dus, non pas à des marges en fonctionnement (la trajectoire étant conforme à la prospective, s'agissant notamment des niveaux d'épargne en rétrospective et en projection) mais aux délais nécessaires à la montée en charge opérationnelle des différents projets. Ainsi, l'excédent 2020 après financement des restes à réaliser est intégralement affecté à l'investissement (par décision modificative 2021), pour les années à venir.
- **la prise en compte des subventions d'équipement** que le Grand Besançon est capable de mobiliser auprès de ses partenaires pour la réalisation d'équipements structurants.

Pour rappel, un Comité PPIF (composé de 15 élus dont 9 des secteurs périurbains et 6 de la Ville de Besançon, conformément à la charte de gouvernance) a été créé au 1^{er} trimestre 2021 pour mener un travail d'actualisation du PPIF pour sa partie Investissement, et ce, avec 3 objectifs :

- articuler pleinement le PPIF avec le projet de territoire, lui-même en cours d'actualisation,
- créer les conditions d'une amélioration sensible des taux de réalisation en investissement,
- développer une approche en coût global, impliquant une vigilance sur les coûts de fonctionnement induits par les équipements projetés.

Ce travail en collectif (qui s'est matérialisé à travers la tenue de 4 réunions du Comité PPIF entre mars et mai) a abouti, entre autres, à retenir **un taux de réalisation cible de 70 %** (contre 80% antérieurement) en investissement hors dette. Cela autorise une hausse de la capacité de programmation, qui pourrait aller jusqu'à environ 307 M€, dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire en cours d'élaboration.

Cela permet par ailleurs d'optimiser, dès 2021 si possible, mais principalement à partir des années suivantes, nos taux de réalisation en investissement.

C'est un objectif à la fois ambitieux et réaliste : il s'appuie sur un mode de gestion en « AP globale », sécurisé, souple et réactif, permettant une meilleure prise en compte au budget primitif et en DM des ajustements de calendrier de réalisation de certaines opérations, avec de possibles accélérations de réalisation de certains programmes (comme par exemple, dans le cadre de la présente décision modificative, en matière d'itinéraires cyclables et d'éclairage public), avec la possibilité d'un recours le cas échéant à des tranches conditionnelles qui pourront être déclenchées sans délais en cas de marges supplémentaires en cours d'année (FPIC ou autres).

La programmation du PPI telle que proposée dans le présent rapport se monte ainsi à 292,8 M€ pour la période 2021-2025, après intégration des excédents antérieurs et recettes supplémentaires liées en particulier au Plan de relance Etat.

Ce montant matérialise une ambition forte portée par GBM en matière d'investissement, et ce, d'autant plus qu'il ne concerne qu'une partie des investissements réalisés, à savoir ceux du budget principal. Pour rappel, au BP 2021, 36% de l'investissement de GBM relève des budgets annexes, principalement Transports, Eau et Assainissement, chacun également doté d'un PPI qui est annexé au présent rapport.

Avec ces 292,8 M€ de programmation, le PPI de GBM porte une ambition forte et inédite, avec l'inscription de 98 projets au budget principal.

Le détail de ce programme figure en annexe 1. Parmi les principaux projets, on peut notamment citer :

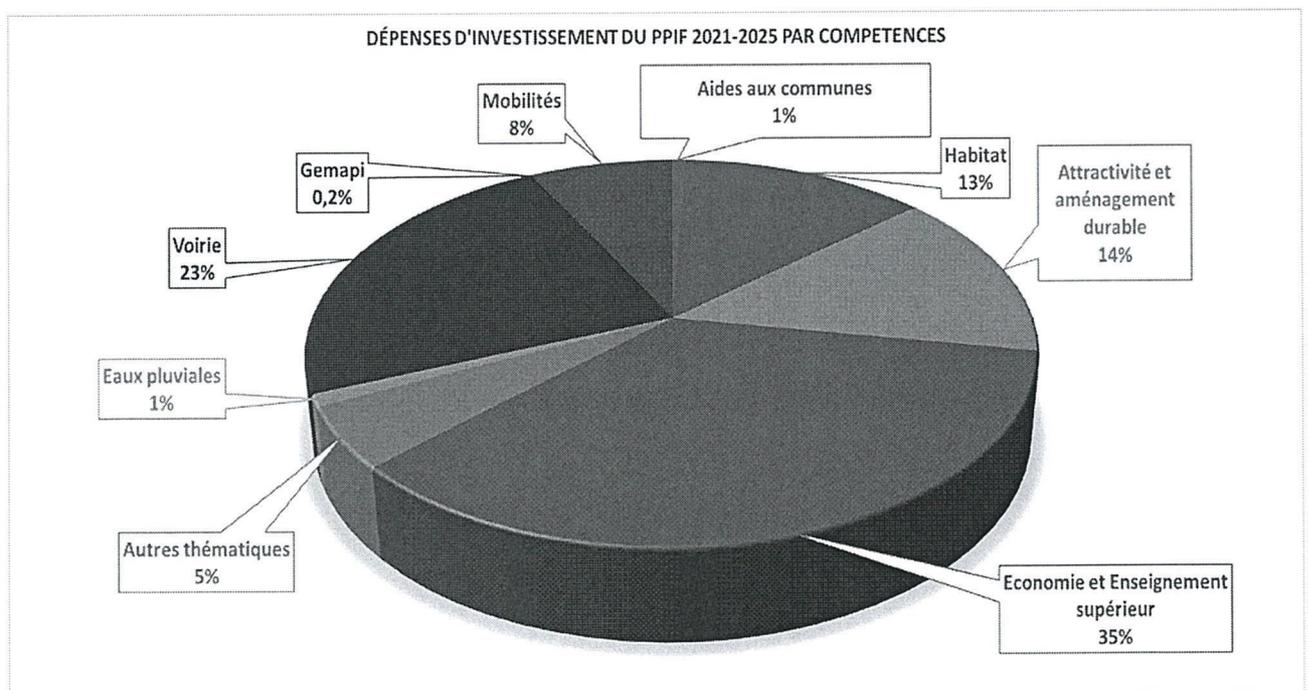
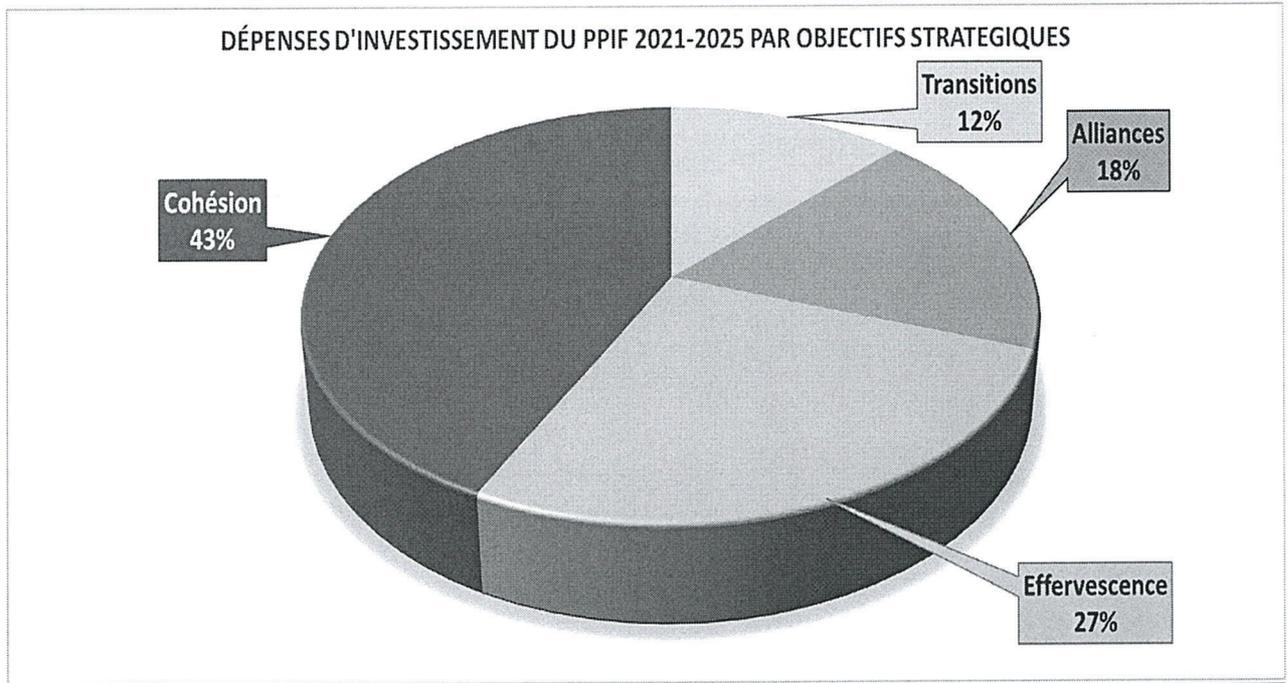
- Le programme Grand Besançon Synergie Campus pour la rénovation du campus de la Bouloie, en lien avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat, l'Université, le Département. Concernant le Campus (41,2 M€ sur le PPI), il s'agit de réhabiliter les espaces publics, mettre à niveau certains bâtiments, renforcer l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISI FC), requalifier le campus Sport (projet Area Sport) et enfin créer un Learning Centre ;
- La Grande Bibliothèque, au cœur de la Cité des Savoirs et de l'Innovation. L'avant-projet définitif doit être approuvé fin 2021 permettant d'intégrer les objectifs de performances thermiques. Le projet de la Grande Bibliothèque mobilise 48,6 M€ sur la période 2021-2025 du PPI ;
- La réhabilitation de la City avec la remise à niveau complète de cet ensemble immobilier aussi bien externe (façade), qu'interne avec la remise à niveau thermique et la réorganisation des bâtiments en termes d'accès et de déplacements, pour un coût global de 11,8 M€ ;
- Des études d'opportunités, l'acquisition de terrains dans les zones économiques et des aménagements (Saint Vit champs Chevaux, Marchaux-Chaufontaine, Portes de Vesoul...) ainsi que des travaux de requalification dans les ZAE transférées ;
- Le Programme de Rénovation Urbaine avec de l'immobilier à vocation économique comme la coopérative du numérique, le pôle Île de France pour l'installation d'un pôle santé, le centre des Epoisses où une proposition de programme doit se faire. Une reconstitution de l'offre qui permet de reconstruire les logements démolis. Un projet pour lequel GBM s'engage à hauteur de 17,1 M€ sur la période 2021-2025 ;
- L'ancien Plan Local d'Habitat (PLH) 2013-2021, prolongé de 2 années, pour lequel 8,8 M€ sont prévus au total sur la période du PPI et la prévision du nouveau PLH en cours d'élaboration, pour un montant de base de 11 M€ au total ;
- Les itinéraires cyclables, avec une accélération du programme (2,5 M€ en 2021, avec un abondement prévu dans la présente décision modificative) dans le cadre du schéma directeur cyclable. Plus de 10 M€ sont prévus au total sur la période 2021-2025 ;
- La base nature du Grand Besançon, les Lacs d'Osselle, pour 4,9 M€ prévus sur la période, avec l'engagement de la phase 2 et la poursuite de la restructuration complète du site ;
- La compétence Voirie (67,9 M€ sur la période 2021-2025) avec la prise en charge d'une part solidarité par GBM.

A titre de précision complémentaire, cette programmation à hauteur de 292,8 M€ intègre une enveloppe de précaution de 2 M€ (500 K€ par an à compter de 2022) visant à faire face aux augmentations, le cas échéant, du coût des projets au regard de la flambée actuelle du prix des matières premières (avec des hausses pouvant atteindre 50 voire 80 % comme par exemple sur l'acier et l'aluminium) et allant quelquefois jusqu'à des situations de pénurie.

A noter que si cette flambée des prix qui intervient en phase de reprise de l'activité économique mondiale venait à s'installer dans la durée, il conviendrait alors de revoir plus structurellement notre PPIF au regard du renchérissement des projets.

L'ensemble des engagements du Grand Besançon en matière d'investissement est présenté ci-après, par grands objectifs stratégiques du projet de territoire « Action Grand Besançon » et par compétences.

Il faut souligner que beaucoup de projets ayant une vocation transversale et répondant à plusieurs axes du projet de territoire, ce classement, à vocation informative et indicative, a été réalisé sur les finalités principales des opérations.



Ainsi, GBM poursuit-elle avec détermination la réalisation de son projet de territoire, et réaffirme à travers ce PPI actualisé sa capacité à porter son ambition sur les années à venir, à être moteur et acteur dans la réalisation d'opérations structurantes et déterminantes pour le présent et l'avenir des Grands Bisontins tout en restant dans le cadrage de sa prospective.

Le travail d'actualisation du PPI se poursuivra dans le cadre des différentes phases budgétaires annuelles, en lien notamment avec le projet de territoire, lui-même en cours d'actualisation.

La DM1 proposée en deuxième partie permet d'ores et déjà de prendre en compte les ajustements de crédits liés à l'actualisation du PPIF.

Partie 2- Décision Modificative n°1 de 2021

La DM1 2021 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et le PPIF. Elle intègre la reprise des résultats 2020 qui seront utilisés, pour le budget principal, au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des projets du PPIF d'ici à 2025.

Elle prend par ailleurs en compte des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

I. Budget principal

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 12 754 800,60 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2020 (- 2 941 358,23 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (9 813 442,37 €).

Le solde de l'excédent 2020 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 32 245 231,76 € et permet de dégager de l'autofinancement en effectuant un virement à la section d'investissement.

B/ Nouvelles inscriptions en dépenses et recettes

1. 24 Heures du temps

Suite à l'inscription UNESCO des savoir-faire horloger, GBM, un des partenaires historiques des **24 Heures du temps** aux côtés de France Bleu, de la Société Française des Microtechniques et de Chronométrie (SFMC) et de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne (AFAHA) souhaite initier le renouvellement du programme et renforcer la notoriété de l'événement des savoir-faire horlogers et affiliés du territoire. Pour permettre à l'événement de se tenir en juin, GBM apporte son soutien financier à hauteur de **40,7 K€**.

2. Contrat de Ville

La **Convention Territoriale Globale (CTG)**, nouvel outil de pilotage de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs pour ses politiques de la branche famille au sein des territoires amène GBM à réaliser des diagnostics préalables, animer des ateliers et assurer le suivi du dispositif sur son territoire pour **96 K€**. Une **recette de la CAF** est prévue parallèlement à hauteur de 50% du coût total du dispositif soit **48 K€**.

Afin de mener à bien les animations d'été dans les quartiers prioritaires dans le cadre de la **politique de la ville**, une inscription de subventions aux associations organisatrices est également prévue à hauteur de **24,5 K€**.

GBM a été retenu par ailleurs dans le cadre de l'appel à projet de l'ANRU « **quartiers fertiles** ». **10 K€** sont inscrits à la présente DM afin de mener l'étude pour la création d'une ferme urbaine.

3. Economie

Dans le cadre du **Fonds Régional des Territoires (FRT)**, GBM continue son soutien aux entreprises qui ont été contraintes de réduire voire stopper leurs activités depuis le mois d'octobre 2020 lors de la 2^{ème} vague de l'épidémie.

Au-delà des inscriptions de crédits en investissement décrites plus loin dans le rapport, GBM propose d'abonder en fonctionnement le **dispositif « aide au loyer » du FRT** à hauteur d'un euros par habitant, à savoir **193,3 K€**, alimenté par la Région Bourgogne Franche Comté pour le même montant. Les entreprises concernées par cette aide sont celles qui ont des activités de tourisme, transports, hébergement, culturelles (production, salles de spectacle) fermées ou très fortement impactées par la crise soit environ 150 entreprises, ainsi que les activités de restauration et de débit de boisson créées depuis le mois de juillet 2020 et pour lesquelles le Fonds de solidarité national ne couvre qu'une faible partie des charges faute d'un Chiffre d'Affaires de référence 2019 estimées à 50 entreprises.

En matière de recettes, il est proposé d'inscrire 129 K€ correspondant d'une part à la vente de 200 actions de GBM à la commune de Saint-Vit afin qu'elle puisse bénéficier en tant qu'actionnaire de l'intervention de la SPL Territoire 25 pour ses projets et d'autre part à la vente d'un terrain au syndicat mixte PSI suite à préemption de GBM (109 K€).

4. Habitat / Logement

Grand Besançon Métropole s'est engagé dans une démarche de lutte contre la précarité énergétique en matière de rénovation de logements et va signer une convention avec l'association AMORCE qui propose d'expérimenter un nouveau programme.

Ce projet permettra de favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les logements où ont été identifiés des ménages en grande précarité énergétique. GBM propose une assistance à la maîtrise d'ouvrage externe, avec une participation nette de 4,8 K€ (24 K€ de dépenses et 19,2 K€ de recettes).

5. Services Supports

Un abondement des crédits des systèmes d'information est effectué à hauteur de 84 K€ pour faire face au recours à des prestations externes dans le cadre des cybers attaques; et à des dépenses liées à la maintenance d'extension du réseau de communication d'urgenceTétra.

Afin d'honorer un contrat signé en début d'année avec Citiz dans le cadre d'une location de deux véhicules pour les agents des trois collectivités, des crédits supplémentaires de 14,6 K€ sont nécessaires.

6. Ressources humaines

Le budget des charges de personnel est augmenté dans le cadre de l'Aide aux Commune. Il s'agit de financer des postes pour compléter l'offre sur deux dispositifs (145 K€) pour lesquels une contrepartie financière des communes bénéficiaires est prévue (73 K€). Il s'agit d'une part d'une offre de service de remplacement des secrétaires de mairie pour pallier les absences temporaires et d'autre part du renforcement des services du Département Architecture et Bâtiment de GBM avec la mise en œuvre d'un contrat de projet sur deux ans.

50 K€ sont inscrits en dépenses et recettes pour ajuster la prévision budgétaire en matière de cotisations salariales et patronales pour les agents mis à dispositions de LogeGBM

10 K€ sont proposés pour l'accompagnement des agents de la collectivité en termes de mobilité notamment. De plus, les évolutions d'organisations, de périmètres et l'arrivée de nouveaux agents nécessitent des besoins supplémentaires en accompagnements collectifs ou individuels pour lesquels 40K€ sont inscrits.

7. Autres ajustements de crédits

50 K€ sont proposés pour la réalisation d'une étude afin de préfigurer l'agence d'attractivité.

Enfin, un complément de crédit pour le contrat de maintenance de la salle d'escalade Marie Paradis est inscrit à hauteur de 2K€.

C/ Actualisation du PPIF en investissement

Conformément à l'actualisation du PPIF présentée en première partie, un ajustement des crédits 2021 est proposé en DM 1.

8. Fonds Régional des Territoires FRT

Le soutien financier de GBM au tissu économique du territoire dans le cadre de la crise sanitaire se poursuit. C'est pourquoi il est proposé de participer à **nouveau au FRT, en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté (2€/habitants soit 387 K€) avec un coût net pour GBM de 387 K€.**

774 K€ sont ainsi au total inscrits en dépenses en décision modificative.

9. Voirie - Mobilité

Dans le cadre de l'actualisation du PPI, plusieurs **accélération de programmes, répondant par ailleurs aux objectifs du projet de territoire, en matière de transition, de cohésion et d'effervescence**, sont proposées dans la présente DM.

Cela concerne les programmes de renouvellement et de modernisation des éclairages publics urbain et périurbain (650K€) et des itinéraires cyclables (500 K€) avec la programmation des liaisons Micropolis – Montferrand et Châtillon - Devecey.

Par ailleurs, suite à l'appel infructueux d'un marché sur un logiciel proposant une plateforme en ligne sur le conseil en mobilité, il est proposé de compléter les crédits à hauteur de 25 K€.

Dans le cadre de la programmation des travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER), certaines communes ont souhaité bénéficier d'une qualité supérieure ou d'un périmètre élargi pour un montant global de 604 K€ financés intégralement (sur le montant Hors Taxes) par le versement de fonds de concours de ces mêmes communes.

De même, d'autres dépenses viennent compléter les besoins de voirie avec notamment un abondement du programme ouvrage d'art concernant l'actualisation du coût des travaux du tunnel de la Citadelle (700 K€), des travaux de sécurisation sur des murs de soutènement et des travaux imprévus de désenfumage au parking Cassin (330 K€). 70 K€ sont proposés afin de permettre l'installation de deux bornes escamotables pour renforcer la sécurité des espaces publics.

Enfin, concernant la réalisation de travaux d'aménagement de traversées d'Agglomération (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération - OPSA), Grand Besançon Métropole, en sa qualité de maître d'ouvrage, finance l'ensemble des opérations (157 K€) et percevra la participation du Conseil départemental du Doubs pour la partie des travaux relevant de sa compétence.

10. Eaux pluviales

Dans le cadre toujours de l'actualisation du PPI, une **inscription complémentaire de 381 K€** en plus du BP initial de 500K€ est proposée afin de réaliser des travaux de dévoiement ou d'extension sur le réseau d'eaux pluviales.

Ces besoins supplémentaires constatés sur le secteur des eaux pluviales et qui font l'objet d'inscription en DM1 compte tenu de leur caractère d'urgence renvoient à la question plus générale du financement dans la durée des travaux à réaliser en ce secteur, le budget annuel apparaissant nettement insuffisant. Cette problématique est actuellement à l'étude dans le cadre du groupe de travail d'élus sur la taxe d'aménagement.

D/ Les opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, les frais d'études engagés en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031 « Frais d'études ». Lors de la réalisation, ces frais sont transférés, par opération d'ordre budgétaire, au compte d'immobilisations en cours (compte 23) ou directement au compte définitif d'imputation (compte 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

Cette opération est neutre budgétairement. Il est proposé d'inscrire 197 K€ en dépenses et en recettes pour procéder aux transferts des opérations des Marnières, du parking relais Temis, de la plateforme bois, des itinéraires cyclables et de Témis Haut du Chazal.

E/ Redéploiements

La Décision Modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 639,6 K€ en investissement concernant principalement l'AP Campus (121 K€) pour abonder une mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination inter-chantiers dans le cadre de la modernisation du campus de la Bouloie, et des travaux d'enfouissement (542 K€) des réseaux en milieu urbain et périurbain réalisés par le syndicat d'Energie du Doubs (SYDED).

F/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est réduit de 10,2 M€. Une enveloppe d'investissement, d'un montant de 18,8 M€, intégrée au projet de DM 1, est destinée à financer la réalisation des projets inscrits au PPIF sur la durée du mandat.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CRR est augmentée de 76 K€ afin de prendre en compte une partie des baisses de recette dues à une remise sur les droits de scolarité 2020-2021 (détaillé ci-dessous dans IV. CRR).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 31,8 M€.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

II. Budget annexe Transports

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement disponible de + 8 844 952,96 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002), intégrant l'avance remboursable perçue de l'Etat en 2020 en investissement et basculée en fonctionnement, pour 6,8 M€, et de reporter le résultat d'investissement de 3 180 704,11 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 916 685,43 €. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes. Ils sont à intégrer au budget 2021.

B/ Les nouvelles dépenses et ajustements

En investissement, après intégration des restes à réaliser de 1,9 M€, le solde de l'excédent d'investissement est dédié aux travaux d'adaptation du centre de maintenance et de remisage (1,3 M€) et à une augmentation de l'inscription des crédits pour dépenses imprévues (0,5 M€).

En fonctionnement, les nouvelles inscriptions résultent de l'affectation des résultats 2020 et de la régularisation de la DSP 2020.

L'excédent de fonctionnement correspond en partie au versement de l'avance remboursable d'un montant de 6 791 641 € perçue au titre des pertes de versement mobilité et recettes tarifaires de transports encaissée en janvier 2021 au titre de l'exercice 2020 sur la section d'investissement mais qui a fait l'objet d'un traitement comptable pour permettre de la reprendre en section de fonctionnement. En effet, cette recette vient compenser des pertes sur des produits de fonctionnement et cette somme est réservée en DM1 pour son remboursement à venir.

Cette décision modificative permet d'inscrire budgétairement les ajustements sur la DSP 2020 correspondant à la révision du forfait de charges 2020 et à la prise en compte des impacts connus de la crise sanitaire détaillés dans un l'avenant n°8 au contrat de DSP.

Dans le cadre de la convention de gestion et d'exploitation des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport Ginko, Kéolis est redevable de la somme de 262 K€ au titre de la régularisation du forfait de charges de l'exercice 2020.

L'avenant n° 8 au contrat de DSP relatif aux incidences financières de la crise sanitaire prévoit la restitution de la somme de 1 M€ portant sur les économies de charges réalisées en 2020 et intégrant la compensation des surcoûts générés par les mesures de protection sanitaire.

De plus, dans un souci de partage équilibré des impacts financiers, Kéolis, à titre exceptionnel, a consenti à renoncer à une partie de sa rémunération pour un montant forfaitaire de 800 K€.

La crise sanitaire a également contraint le délégataire à dédommager les usagers qui n'ont pas eu accès au service de transports pour la période correspondant au 1^{er} confinement de mars à mai 2020 à hauteur de 201 K€. Par conséquent, conformément au contrat de DSP, GBM est redevable de la totalité de cette somme à Kéolis.

Enfin, pour équilibrer cette décision modificative et compte tenu des incertitudes toujours présentes, notamment en matière de billetterie et de Versement Mobilité, les dépenses imprévues sont augmentées en fonctionnement.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 731 K€, et le besoin de financement par emprunt a été diminué de 400 K€.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est ainsi pas modifiée.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

III. Budget annexe Déchets

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, à la définition des résultats définitifs 2020 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement disponible de 541 238,51 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002) et de reporter le résultat d'investissement de 1 319 609,04 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 208 784,64 €. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes. Ils sont à intégrer au budget 2021.

B/ Nouvelles dépenses et recettes du budget annexe

Il est proposé d'affecter la somme de 111 K€ correspondant au solde disponible de l'excédent d'investissement (après financement des restes à réaliser) et aux amortissements sur le projet « constructions » à hauteur de 25 K€ et la somme de 86 K€ sur le projet « matériel de transport ».

Il est proposé d'affecter la somme de 541 K€ correspondant à l'excédent de fonctionnement disponible par abondement :

- de la ligne « prestations diverses » pour un montant de 15 K€ ;
- de la ligne « communication, prestations » pour un montant de 15 K€ ;
- de la ligne « collecte des déchets résiduels » pour un montant de 40 K€ ;
- des dépenses imprévues de fonctionnement pour 470 K€ dans le respect des limites réglementaires (7,5 % des dépenses réelles par section).

858 € sont inscrits pour la sortie d'un bien de l'inventaire. Ces écritures d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

IV. Budget annexe CRR

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020, le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 639 152,78 € est intégralement couvert par le résultat de fonctionnement. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2020 (- 470 119,09 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (169 033,69 € en dépenses seulement).

B/ Les nouvelles dépenses et ajustements

Le 8 avril 2021, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe d'une remise des droits de scolarité 2020/2021 à financer à parts égales par le budget annexe CRR et la subvention d'équilibre versée par le budget principal. La perte totale de la recette est estimée à hauteur de 152 K€.

La décision modificative intègre donc d'une part une augmentation des recettes d'investissement à hauteur de 20 K€ pour la refacturation à la Région Bourgogne Franche-Comté pour des investissements réalisés en 2020 sur le bâtiment FRAC ainsi que des recettes complémentaires de FCTVA (25 K€).

D'autre part, le CRR réduit ses prévisions de dépenses, à hauteur totale de 31 K€, en fonctionnement sur les crédits de dépenses courantes du bâtiment et en investissement avec une réduction sur les travaux prévus.

Par ailleurs et comme convenu, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est augmentée de 76 K€.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 67K€. Seule la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CRR est augmentée de 76K€.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

V. Budget annexe Portes de Vesoul

A/ Travaux d'aménagement

Les crédits dédiés aux travaux d'aménagement des zones sont augmentés de 5 K€.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Portes de Vesoul

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
L'avance remboursable faite par le budget principal est augmenté de 5K€.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

VI. Budget annexe Autres ZAE

A/ Affectation des résultats 2020

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.
L'excédent 2020 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 107 874,62 €.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Autres ZAE

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 107 874,62€.

L'avance remboursable faite par le budget principal est diminuée de 107 874,62€.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

VII. Budget annexe Eau

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 378 157,73 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2020 (- 119 902,57 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (1 258 255,16 €).

Le solde de l'excédent 2020 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 3 690 048,71 €.

B/ Opérations de régularisation

Il est prévu des écritures de régularisations concernant l'échange de terrain intervenu en 2017 entre le SIAC et la SNCF. Ces opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et recettes pour 2 607 €.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est réduit de 971 €, alors que le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

VIII. Budget annexe Assainissement

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 886 624,02 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2020 (- 490 379,25 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (396 244,77 €).

Le solde de l'excédent 2020 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 6 934 656,67 €.

B/ Ajustement de crédits

Il est proposé d'ajuster les crédits d'investissement prévus au budget primitif en ajustant les crédits dédiés aux travaux sur réseaux (- 40 K€) et de les redéployer pour les frais d'études sur le site de l'ENIL à Mamirolle (+ 40 K€).

C/ Nouvelles dépenses et recettes

En fonctionnement, il est proposé d'augmenter de 100 K€ les crédits dédiés au paiement de prestations diverses et également de 100 K€ les crédits dévolus au transport et à l'épandage des boues, au refus de dégrillage et à l'entretien d'ouvrage. Ces 200 K€ de dépenses sont financés par la reprise des résultats de fonctionnement de 2020 et par l'attribution d'une nouvelle recette de 3 K€ d'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Assainissement

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, de même que le besoin de financement par emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

IX. Budget annexe Chauffage Urbain

A/ Affectation des résultats 2020 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2020, au calcul des résultats définitifs 2020 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi l'excédent d'investissement net s'élève à 68 915,72 €. Il se compose du résultat de clôture excédentaire d'investissement de 2020 (868 001,03 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (799 085,31 €).

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 2020 (2 443 255,86 €) est repris intégralement sur cette même section.

B/ Travaux

Il est proposé d'augmenter l'inscription des crédits dédiés à l'amélioration du réseau en affectant l'excédent d'investissement net, soit 68 915,72 € à l'opération « Bouclage et sécurisation du réseau de chaleur ».

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Chauffage Urbain

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. *Une présentation par chapitre est jointe en annexe.*

X. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 10,6 M€ pour atteindre 6,9 M€. Cette diminution concerne le budget principal pour 10,2 M€ et le budget annexe Transports pour 0,4 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°1			
	BP 2021	DM N°1	Total
Budget principal	10 229 414	-10 229 414	0
Budget annexe TRANSPORTS	1 479 324	-400 000	1 079 324
Budget annexe DECHETS	300 502	0	300 502
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0
Budget annexe EAU	198 416	0	198 416
Budget annexe ASSAINISSEMENT	4 685 199	0	4 685 199
Budget annexe Chauffage Urbain	657 396	0	657 396
TOTAL	17 550 251	-10 629 414	6 920 837

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Annexe 1 – Plans Pluriannuels d'Investissement par Budget

BUDGET PRINCIPAL

Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2021 (hors reports)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
BIO INNOVATION	20 000	0	0	0	0	20 000
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : ETUDE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT	65 000	106 900	15 000	0	0	186 900
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : RÉHABILITATION ESPACES PUBLICS	752 000	5 106 846	4 482 000	1 634 962	0	11 975 808
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : MISE À NIVEAU DES BÂTIMENTS DROIT + METROLOGIE A et C	1 300 000	5 000 000	6 071 042	884 000	0	13 255 042
AP/CP CAMPUS : CHESINUM	314 154	365 302	0	0	0	679 456
AP/CP CAMPUS : LIEU DE VIE ETUDIANT	168 750	67 500	0	0	0	236 250
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : ISI FC	700 000	3 000 000	2 751 606	236 080	0	6 687 686
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : AREA CAMPUS SPORT	1 673 165	1 882 645	123 360	0	0	3 679 170
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : LEARNING CENTRE	700 000	2 000 000	1 548 764	0	0	4 248 764
AP/CP CAMPUS LA BOULOIE : 1% ARTISTIQUE	100 000	125 658	0	0	0	225 658
Campus connecté	0	0	0	0	0	0
Participation Jardin des Sciences	0	250 000	250 000	0	0	500 000
AP/CP GRANDE BIBLIOTHÈQUE	2 000 000	2 000 000	11 500 000	18 900 000	15 154 645	49 554 645
FRT Fonds Régional des Territoires	773 116	0	0	0	0	773 116
Fonds d'aides équipements (fonds de concours) touristiques	0	0	0	0	0	0
SCHÉMA AQUATIQUE: AMÉNAGEMENT PLAN EAU STRUCTURANT À OSSELLE PHASE 2	500 000	3 442 750	930 000	0	0	4 872 750
Fonds de compensation agricole	0	37 500	0	0	0	37 500
AP/CP SCHEMA GENS DU VOYAGE 2021-2026 : terrains familiaux et mises aux normes des aires création légumerie	150 000	350 000	433 334	300 000	216 666	1 450 000
Reconstruction parking Cassin	630 000	0	0	0	0	630 000
Base Outdoor Prés-de-Vaux : rez-de-chaussée bâtiment cathédrale	250 000	299 000	0	0	0	549 000
Base Outdoor Prés-de-Vaux : terrasse 1er étage et ravalement / clos provisoire étages bâtiment	0	600 000	567 000	0	0	1 167 000
Musée des Maisons Comtoises	250 000	250 000	0	0	0	500 000
Citadelle : subvention au Musée de la Résistance et de la déportation	127 000	127 000	0	0	0	254 000
Participation bâtiment Archives communautaires	0	325 000	320 000	0	0	645 000
SOUTIEN ÉQUIPEMENT CHRU	500 000	0	0	0	0	500 000
Camping Chalezeule	280 000	280 000	0	0	0	560 000
Schéma GDV 2021-2026 : aire de très grand passage	0	50 000	100 000	260 000	343 334	753 334
AMENAGEMENT LA CITY	100 000	500 000	4 000 000	5 000 000	2 240 000	11 840 000

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
GESTION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES (RENOUVELLEMENT DANS LES ZAE)	381 301	408 770	408 770	408 770	408 770	2 016 381
VOIRIE GER URBAIN	5 197 581	3 917 581	3 917 581	3 917 581	3 717 581	20 667 905
GER fin BONUS	0	0	0	238 700	238 700	477 400
VOIRIE REQUALIFICATION SECTEUR URBAIN	3 640 044	3 640 044	3 640 044	3 640 044	3 640 044	18 200 220
Amendes de police: affectation SECTEUR URBAIN	756 655	0	0	0	0	756 655
VOIRIE GER PERIURBAIN	4 083 182	3 462 957	3 462 957	3 462 957	3 337 957	17 810 010
VOIRIE REQUALIFICATION SECTEUR PERIURBAIN	1 284 511	1 284 511	1 284 511	1 284 511	1 284 511	6 422 555
Amendes de police : affectation SECTEUR PERIURBAIN	1 105 781	0	0	0	0	1 105 781
OPSA	426 830	0	0	0	0	426 830
EAUX PLUVIALES	880 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 880 000
Renforcement identité Grand Besançon	67 000	15 000	15 000	15 000	15 000	127 000
Mobilier et divers travaux PAL	619 000	344 000	344 000	344 000	344 000	1 995 000
FIE et autres subventions	200 060	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 060
Aides à l'investissement entreprises	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Action recherche innovation FRI	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Valorisation du patrimoine (fonds de concours/ plan de gestion UNESCO)	83 300	83 300	83 300	83 300	83 300	416 500
Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	30 000	50 000	50 000	70 000	50 000	250 000
Ordiclasse	100 000	135 000	135 000	135 000	135 000	640 000
Hébergement touristique	50 000	50 000	50 000	0	0	150 000
Gestion base de loisirs Osselle	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Dépôts et cautionnement AAGDV	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	70 000
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	20 000	20 000	0	0	0	40 000
PCAET et énergies renouvelables	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
smart city	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
PLUi	260 000	172 000	182 000	132 000	157 000	903 000
Topographie	225 000	165 000	135 000	135 000	135 000	795 000
Frais raccordement	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Frais de portage	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	105 000
Fonds de soutien à l'invt en mat. instrumental et pédagogique	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Grandes Heures Nature	20 000	30 000	30 000	30 000	30 000	140 000
Travaux fibrages par SM Aéroport de La Veze	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Centre de villages (FDC)	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000	525 000
Fonds isolation	205 000	205 000	205 000	205 000	205 000	1 025 000
Subvention - Aide à l'investissement sportif	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Temis Innovation Maison des Microtechniques	147 000	142 000	142 000	142 000	142 000	715 000
Gros Entretien Pépinière de Palente	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
INFORMATIQUE - RÉSEAUX - DIVERS TRAVAUX	509 500	422 500	547 500	427 500	432 500	2 339 500
Ports fluviaux (gestion des 3 sites : grosses réparations/équipements)	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	70 000
Camping Chalezeule (travaux courants)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Aires d'accueil des Gens Du Voyage : renouvel., mise aux normes, amélioration	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
Aménagement des locaux	12 000	7 000	7 000	7 000	7 000	40 000

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Gros Entretien Pépinière d'activité maraîchère	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Rénovation énergétique des bâtiments	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Entretien plateforme bois	0	10 000	0	10 000	0	20 000
SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000
Fonds numériques	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
SERVICES COMMUNS DSI	1 550 400	1 998 400	1 928 400	1 730 000	1 552 000	8 759 200
Services communs (Parc Auto, médecine prof.)	107 000	107 000	107 000	107 000	107 000	535 000

BUDGET TRANSPORTS

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Aménagement du tramway (suite Tramway HAP)	150 000	0	0	0	0	150 000
AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte (études et travaux)	227 200	0	0	0	0	227 200
AP/CP MATERIELS ROULANTS	600 000	3 300 000	7 600 000	0	0	11 500 000
Acquisition de vélos	150 000	0	0	0	0	150 000
Acquisition de matériels roulants et embarqués	3 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	13 000 000
Travaux bâtiments	410 000	450 000	100 000	100 000	100 000	1 160 000
Acquisition de matériel informatique	350 000	0	0	0	0	350 000
Etudes	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Mobiliers réseau Ginko (acquisitions mobilières)	550 000	550 000	100 000	100 000	100 000	1 400 000
Outillage (matériel industriel)	148 500	75 000	75 000	75 000	75 000	448 500
Pôles d'échange et voirie	1 410 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 610 000

BUDGET DECHETS

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Mobilier, matériel	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Conteneurs	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
Points Apports Volontaires (PAV)	400 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
Véhicules	550 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 550 000

BUDGET CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Grosses réparations bâtiments FRAC	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	55 000
Grosses réparations bâtiments CRR	99 000	120 000	70 000	132 000	55 000	476 000
Instruments renouvellement	35 000	123 000	82 000	75 000	78 333	393 333
Mobilier, informatique, véhicule	25 760	25 300	44 300	29 300	29 300	153 960

BUDGET EAU

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Rénovation station Malate	1 280 000	1 500 000	620 000	0	0	3 400 000
Opérations diverses	0	500 000	1 000 000	1 550 000	1 550 000	4 600 000
Branchements neufs	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Travaux réseaux	1 680 000	2 400 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	11 580 000
Etudes et logiciels	182 000	80 000	80 000	80 000	80 000	502 000
Installations, matériel et mobilier	716 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 716 000
Constructions	795 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 795 000
Protection des ressources	221 000	155 000	55 000	55 000	55 000	541 000

BUDGET ASSAINISSEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Méthanisation Port Douvot	1 060 000	0	0	0	0	1 060 000
Bassin Malcombe	4 250 000	4 000 000	1 750 000	0	0	10 000 000
STEP Chaudfontaine	580 000	0	0	0	0	580 000
Réhabilitation système des Alaines	825 000	0	0	0	0	825 000
Désodorisation boues à Port Douvot	0	0	500 000	500 000	0	1 000 000
Dévoisement et mise en séparatif du réseau sur la commune de Franois	0	500 000	500 000	0	0	1 000 000
Mise en conformité de la station de Mamirolle	0	900 000	900 000	0	0	1 800 000
Réhabilitation et mise en séparatif du réseau sur la commune de Saône	0	750 000	750 000	0	0	1 500 000
Réhabilitation de Step de Torpes	0	150 000	100 000	660 000	0	910 000
Step de Pugey (réseaux + station)	0	1 015 000	335 000	0	0	1 350 000
Opérations diverses	0	250 000	1 150 000	2 590 000	3 600 000	7 590 000
Achat de terrains	0	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Branchements neufs	170 000	180 000	180 000	180 000	180 000	890 000
Travaux réseaux	1 638 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 638 000
Etudes et logiciels	262 000	150 000	150 000	150 000	150 000	862 000
Installations, matériel et mobilier	324 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 324 000
Constructions	1 410 000	1 500 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	6 810 000
Cartographie réseaux	130 000	115 000	115 000	20 000	20 000	400 000

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Etude schéma directeur	28 500	0	0	50 000	0	78 500
Développement réseau	0	1 999 120	3 223 000	600 000	200 000	6 022 120
Achats de matériel	2 800	2 880	2 970	3 060	3 150	14 860
Conformité et amélioration chaufferie	714 461	758 750	407 610	411 590	415 690	2 708 101
Conformité et amélioration réseau	67 737	970 000	20 000	520 000	20 000	1 597 737

Annexe 2 - Décision modificative n°1 par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	399 550,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	32 245 231,76
012	Charges de personnel	195 225,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 612,50
65	Autres charges de gestion courante	322 779,00	74	Dotations et participations	323 012,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	31 773 302,26	013	Atténuations de charges	50 000,00
TOTAL		32 690 856,26	TOTAL		32 690 856,26
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	2 941 358,23	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	31 773 302,26
16	Emprunts et dettes assimilées	78 676,16	10	Dotations fonds divers et réserves	12 754 800,60
20	Immobilisations incorporelles	8 416 109,73	13	Subventions d'investissement reçues	6 068 402,08
204	Subventions d'équipements versées	7 801 518,57	16	Emprunts et dettes assimilées	-10 229 413,68
21	Immobilisations corporelles	11 416 061,56	024	Produits de cessions des immobilisations	129 056,00
23	Immobilisations en cours	10 027 071,41	23	Immobilisations en cours	317 437,50
26	Participations et créances	250 000,00			
27	Autres immobilisations financières	3 517,50			
45815	Opérations sous mandat	-120 728,40			
041	Opérations patrimoniales	197 171,00	041	Opérations patrimoniales	197 171,00
TOTAL		41 010 755,76	TOTAL		41 010 755,76

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
022	Dépenses imprévues	2 276 477,32	002	Résultat de fonctionnement reporté	8 844 952,96
011	Charges générales	201 475,72	75	Autres produits de gestion courante	1 295 575,67
68	Dotations aux amortissements et provisions	6 791 541,00	70	Atténuations de charges	128 965,41
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	730 925,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 075,00			
TOTAL		10 269 494,04	TOTAL		10 269 494,04
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
020	Dépenses imprévues	500 000,00	001	Résultat d'investissement reporté	3 180 704,11
20	Immobilisations incorporelles	406 706,98	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	730 925,00
21	Immobilisations corporelles	2 493 651,67	16	Emprunts et dettes assimilées	-400 000,00
23	Immobilisations en cours	349 345,46	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	269 075,00
26	Participations et créances	31 000,00			
TOTAL		3 780 704,11			

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	70 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	541 238,51
022	dépenses imprévues	470 380,51			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	858,00			
TOTAL		541 238,51	TOTAL		541 238,51
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	1 320 467,04	001	Résultat d'investissement reporté	1 319 609,04
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	858,00
TOTAL		1 320 467,04	TOTAL		1 320 467,04

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	-5 000,00	75	Autres produits de gestion courante	76 000,00
012	Charges de personnel	0,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-152 000,00
67	Charges exceptionnelles	-4 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	-67 000,00			
TOTAL		-76 000,00	TOTAL		-76 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	470 119,09	021	Virement de la section de fonctionnement	-67 000,00
21	Immobilisations corporelles	147 033,69	13	Subventions d'investissement reçues	20 000,00
041	Opérations d'ordre au sein de la section	41 079,00	041	Opérations d'ordre au sein de la section	41 079,00
			10	Dotations fonds divers et réserves	664 152,78
TOTAL		658 231,78	TOTAL		658 231,78

BUDGET ANNEXE PORTE DE VESOUL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges à caractère général	5 000,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
TOTAL		5 000,00	TOTAL		5 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
			16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00
TOTAL		5 000,00	TOTAL		5 000,00

BUDGET ANNEXE Autres ZAE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
021	Virement à la section d'investissement	107 874,62	002	Résultat de fonctionnement reporté	107 874,62
TOTAL		107 874,62	TOTAL		107 874,62
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
			023	Virement de la section de fonctionnement	107874,62
			16	Emprunts et dettes assimilées	-107 874,62
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 607,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 690 048,71
023	Virement à la section d'investissement	-971,00	77	Produits exceptionnels	3 621,00
TOTAL		1 636,00	TOTAL		3 693 669,71
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
20	Immobilisations incorporelles	158 291,56	10	Dotations fonds divers et réserves	1 378 157,73
21	Immobilisations corporelles	1 142 661,41	13	Subventions d'investissement reçues	211 305,00
23	Immobilisations en cours	170 243,19	021	Virement de la section de fonctionnement	-971,00
001	Résultat d'investissement reporté	119 902,57	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 607,00
TOTAL		1 591 098,73	TOTAL		1 591 098,73

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	200 000,00	77	Produits exceptionnels	3 000,00
			002	Résultat de fonctionnement reporté	6 934 656,67
TOTAL		200 000,00	TOTAL		6 937 656,67
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
20	Immobilisations incorporelles	354 848,86	13	Subventions d'investissement reçues	2 458 619,12
21	Immobilisations corporelles	1 171 484,96	10	Dotations fonds divers et réserves	886 624,02
23	Immobilisations en cours	1 328 530,07			
001	Résultat d'investissement reporté	490 379,25			
TOTAL		3 345 243,14	TOTAL		3 345 243,14

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
			002	Résultat de fonctionnement reporté	2 443 255,86
TOTAL		0,00	TOTAL		2 443 255,86
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
20	Immobilisations incorporelles	40 530,36	001	Résultat d'investissement reporté	868 001,03
21	Immobilisations corporelles	639,01	13	Subventions d'investissement reçues	1 290 000,00
23	Immobilisations en cours	2 116 831,66			
TOTAL		2 158 001,03	TOTAL		2 158 001,03